

# UN1TÉ

## COMPAGNIES DE MARCHÉ ET LES POLICIERS ADJOINTS ?



Le déploiement des Compagnies de Marche encadré par l'instruction DGPN n°11/2025 précise que les Policiers Adjoints seront « aussi » impactés.

Pour UN1TÉ, l'engagement des PA dans les Compagnies de Marche aura des conséquences sur leurs Heures Supplémentaires.

UN1TÉ dans son courrier au DGPN  
du 13 janvier 2026 a :

- ❑ **RAPPELÉ QUE LES PA NE POUVAIENT PAS SE FAIRE RÉMUNÉRER LES HS.**
- ❑ **SOLLICITÉ LA CRÉATION DE TEXTES RÉGLEMENTAIRES PÉRENNES PERMETTANT LE PAIEMENT DES HS AUX PA.**

*Reconnaissance et Considération pour nos Collègues Policiers Adjoints*

Suivez-nous



**UN1TÉ.MI**  
LA COORDONNÉE DE L'ÉVALUATION DES SERVICES DE POLICE NATIONALE

21/01/2026